Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le 22 avril 2025
ID : 064-216400382-20250414-2025_04_14_23-DE

COMMUNE D'ARCANGUES

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2025

Le Conseil Municipal s'est réuni le quatorze du mois d'avril deux mille vingt-cinq à 18 h 30.
La séance est ouverte sous la Présidence de Monsieur Philippe ECHEVERRIA, Maire,

Etaient présents : M. ECHEVERRIA Philippe, M. MAISTERRENA Didier, Mme CURUTCHET Maitena, M. GARMENDIA Jean, Mme LAFFONTAS Céline, M. VITIELLO Laurent, Mme CHARLANNE Sandrine, M. DARRIGOL Daniel, Mme FAVRE Nathalie, M. GAROSI Rémy, Mme DUCOURNAU Marcelle, M. PICOT Olivier, Mme JOST Sybille, M. FERRUS Stéphane, Mme BONNARDET Marlène, M. AIME Ramuntxo, Mme DACHARY Sylvie, M. GARIADOR Alain, Mme CAZAUX Marie-Christine, Mme CABROL Laurence.

Secrétaire de séance : M. MAISTERRENA Didier

Absents excusés :
Mme HARAN Corinne ayant donné pouvoir à M. MAISTERRENA Didier
M. GARRIGUE Jean-Michel ayant donné pouvoir à Mme DUCOURNAU Marcelle
Mme THOMAS Nélize

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres présents : 20
Nombre de membres ayant pris part au vote : 22

Date de la convocation : 1er avril 2025
Date d'affichage : 1er avril 2025
Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n° 2025/23
Vote des subventions et participations 2025

En vertu de l'article L2311-7 du code général des collectivités territoriales, l'attribution des subventions donne lieu à délibération distincte du vote du budget.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la Commune a attribué des subventions et des participations en 2024.

1°- Le C.C.A.S, dans l'élaboration de son budget 2025 fait une demande de subvention de 120.000 € pour le service de l'aide à domicile et de portage des repas.

M. le Maire propose au Conseil municipal d'attribuer la subvention aux personnes de droit public comme suit :

- Centre Communal d'Action Sociale d'Arcangues : **120.000 €**

Qui sera mandatée au compte 657363 (subventions de fonctionnement versées aux CCAS).

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le 22 avril 2025
ID : 064-216400382-20250414-2025_04_14_23-DE

2°- La Communauté d'Agglomération Pays Basque a demandé à la commune d'Arcangues au titre de l'année 2024, la somme de 16.302,00 € pour participer aux frais de fonctionnement du service d'instruction des dossiers d'urbanisme et la somme de 240 € pour le service des changements d'usage.

3°- Le SIVOM Arbonne-Arcangues-Bassussarry a demandé à la commune d'Arcangues une participation de 80.000 € pour participer aux dépenses d'aménagement du stade de rugby et une participation de 50.000 € au titre des dépenses d'entretien et de fonctionnement de cette même structure.

4°- Les demandes de subvention des personnes morales de droit privé étant très nombreuses, M. le Maire explique que la Commission des finances a décidé d'attribuer un niveau de subvention normal pour l'année 2025, comme en 2024.

Ci-après le détail :

Article	ASSOCIATIONS	Proposition
65748	Ass pêche Nivelle	400 €
65748	Asso Sportive Golf Club	1.500 €
65748	Bethi Alegera	2.000 €
65748	Comité des fêtes	4.000 €
65748	Dantza Alaïak	1.000 €
65748	Emak Hor Gym	600 €
65748	Emak Hor Pelote	500 €
65748	Emak Hor Rando	500 €
65748	Emak Hor Rugby	12.000 €
65748	Association Gurekin	400 €
65748	Ez Bakarrik	200 €
65748	Hoberenak	1.500 €
65748	Ikas Bi	1.000 €
65748	Ikastola Arcangues/Bassussarry – forfait communal	9.600 €
65748	Ikastola Biarritz	400 €
65748	Ikastola Uhabia Bidart	400 €
65748	Lau Herri	2.000 €
65748	Saint Hubert Côte Basque Section Arcangues	800 €
65748	Schola Jarraiki	800 €
65748	Studio Ilargia	500 €
65748	Tacot club	200 €
65748	Uda leku	3 000 €
65748	UNAC Anciens combattants	1.000 €
	SOUS TOTAL	**44.300€**
65737	Communauté d'Agglomération Pays basque (service d'instruction des dossiers d'urbanisme)	16.302 €
	Communauté d'Agglomération Pays basque (changement d'usage)	240 €
	SOUS Total	**16.542 €**
65738	Comice agricole	1.000 €
657382	Commune de Bayonne -participation au CLIS	740 €

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le 22 avril 2025
ID : 064-216400382-20250414-2025_04_14_23-DE

65738	**Conseil Départemental (Fonds solidarité logement et énergie)**	2450 €
	SOUS TOTAL	**4.190 €**
65568	**SIVOM Arbonne Bassussarry Arcangues (charges courantes et entretien du stade)**	50.000 €
2041582	**SIVOM Arbonne Bassussarry Arcangues (Travaux Toilettes PMR)**	80.000 €
	SOUS TOTAL	**130.000 €**
657362	**CCAS Arcangues**	120.000 €
	SOUS TOTAL	**120 000 €**
	TOTAL	**315.032 €**

Le Conseil municipal, après en avoir entendu les explications :

VOTE le montant des subventions et participations ci-dessus détaillées pour l'année 2025 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à réaliser les opérations administratives, budgétaires et comptables correspondantes.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire,

MAIRIE D'ARCANGUES (Pyrénées-Atlantiques)

M. ECHEVERRIA Philippe.

Le secrétaire de séance,

M. MAISTERRENA Didier

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le
ID : 064-216400382-20250414-2025_04_14_23-DE